



Chasse aux cocos de Pâques

Samedi, le 8 avril 2023 à 13 h. Point de départ : Chalet des loisirs

La Chasse aux cocos consiste à retrouver des oeufs éparpillés dans le coeur du village d'Upton pour découvrir les lettres qui s'y cachent et qui composeront un mot en lien avec la fête de Pâques. Une fois le jeu terminé, une surprise chocolatée attend les enfants au chalet des loisirs!

Inscription obligatoire avant le 24 mars
450 549-5611 • info@upton.ca

*Activité gratuite
Places limitées
Tirages*

*En cas de pluie,
une activité alternative
se déroulera au centre
communautaire.*



facebook

Visitez notre page Facebook:
Municipalité d'Upton





Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Bonjour à tous!

Le printemps sera bientôt à nos portes! Eh oui, dans quelques semaines les rayons du soleil commenceront à faire fondre la neige, mais d'ici là, Dame Nature nous réservera peut-être encore quelques surprises enneigées. J'invite donc toute la population à faire preuve de civisme et de respect envers nos voisins et contribuons, par de petits gestes au quotidien, à terminer l'hiver sur une note agréable!

Tous les citoyens ont reçu leur compte de taxes, en cas contraire, communiquez avec la Municipalité en composant le 450 549-5611. Veuillez noter que le premier versement est le 13 mars prochain.

Au printemps, le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 11 au 12 mars 2023, soit plus exactement le dimanche 12 mars à 2 h du matin. Nous avancerons alors d'une heure et nous passerons à l'heure avancée de l'Est (heure d'été).

Prenez note qu'à partir du 31 mars 2023 jusqu'au 15 novembre 2023 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité sauf s'il y a des panneaux l'interdisant. Aussi, le 15 avril prochain sera la date limite pour retirer votre abri d'auto temporaire hivernal. Après cette date, vous contreviendrez au règlement municipal en vigueur et pourriez être passible d'une amende.

La Municipalité d'Upton recherche présentement un employé au poste de coordonnateur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. Aussi, la Municipalité recherche activement un responsable du camp de jour, un accompagnateur spécialisé, des animateurs, des aides-animateurs ainsi que des préposés aux prêts d'équipements nautiques. Pour les intéressés, veuillez vous rendre sur notre site Internet à www.upton.ca/offres-demplois/

Sur ce, je vous souhaite un beau mois de mars ensoleillé et plaisant,

Bonne lecture!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5626
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	loisirs@upton.ca	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 07 février 2023 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Mme Sarra Ajengui greffière-trésorière adjointe sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Ouverture de la séance extraordinaire

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 février 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 5.5, et 7.2 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption – Procès-verbaux;

2.3 Comptes à payer;

2.4 Dépôt - État des activités financières;

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Approbation de la programmation des travaux no 4 dans du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

2.7 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – Adhésion 2023

2.8 Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »

2.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2019-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

2.10 Adoption du projet de règlement no 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

2.11 Programme de gestion des actifs municipaux – Octroi de Mandat services professionnels à la firme « GIDexperts »

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2023 ;

3.2 Mise à jour de l'OMSC (Organisation municipale de sécurité civile) en sécurité civile

3.3 Embauche d'un pompier volontaire sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

3.4 Démission de M. Étienne Labonté, pompier à temps partiel

3.5 Autorisation - formation de base sur la plateforme REZILIO manger

4. Transport

4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2023 ;

5. Hygiène du milieu

5.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

5.2 Octroi d'un mandat de service professionnel à la firme LNA – pour l'élaboration d'un Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

5.3 Entérinement – Travaux de mise à niveau de la station de pompage sanitaire Bruneau

5.4 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement - Travaux de sécurisation du barrage de la Rivière-Noire (X0005765)

5.5 ~~Demande de soutien financier – Frais de raccordement du CPE au réseau municipal~~

6. Santé et bien-être

6.1 Approbation du budget révisé 2023 de l'office d'habitation des Maskoutains et d'Acton

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2023;

7.2 ~~Adoption du règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »~~

7.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2023-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »

7.4 Refus - Autorisation de modification aux règlements d'urbanisme (Projet Morphan)

7.5 Autorisation - Achat de la licence Infotech pour transmission électronique de permis et certificats

7.6 Demande d'intervention dans le cours d'eau BR33 pour le rang du Carré

8. Loisirs et culture

8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de février 2023;

8.2 Appui à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour le problème de desserte pour les enfants à besoin particuliers – camp de jour

8.3 Prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby

8.4 Demande d'appui financier de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023 pour une somme de 195 707,74 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 179 795,49 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 7 février.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Approbation de la programmation des travaux no 4 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu la résolution numéro 361-12-2022 approuvant le contenu et autorisant l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 4;

Attendu qu'il y'a eu de faire des modifications sur la programmation de travaux numéro 4 en priorisant des projets urgents à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

Et résolu que le La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages

et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 2023;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux numéro 4 mise à jour (ci-jointe) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – Adhésion 2023

ATTENDU que l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre du soutien technique, professionnel et juridique à ses membres en plus d'accompagner au développement des compétences professionnelles, améliorer les pratiques de travail et contribuer à l'évolution de la vie municipale en étant présent auprès du gouvernement et instances municipales ;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont créé une plateforme unique comprenant l'éventail des aides financières conçues pour les municipalités du Québec.

ATTENDU QUE cette plateforme est accessible exclusivement aux organisations membres de l'ADGMQ et de l'UMQ.

Le portail a été conçu de telle sorte à devenir un outil de référence, tant pour les municipalités que pour les ministères et organismes, dans lequel sont recensés tous les programmes d'aide financière auxquels sont admissibles les municipalités.

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu que ce conseil municipal,

- AUTORISE l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2023, au montant de 800 \$, taxes non applicables.
- QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02 13000 494, cotisations, associations et abonnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.8 Adoption du projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion », pour la présentation du présent projet de règlement n° 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à « l'assujettissement aux districts électoraux », a été donné le 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté pour : Éric Jodoin
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Barbara Beugger
Robert Leclerc

Ont voté contre : Mathieu Beaudry
Kelly Huard

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

Et résolu à la majorité des deux tiers des membres du conseil de la municipalité d'Upton

D'adopter le projet de règlement numéro 2023-356 abrogeant le règlement 2019-318 relatif à l'assujettissement de la municipalité d'Upton aux districts électoraux conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Éric Jodoin, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, ayant pour but d'abroger le règlement 2020-324 concernant la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement 2023-357 afin d'adopter un règlement pour but d'abroger le règlement 2019-324 concernant la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est présenté séance tenante, une copie étant à la disposition du public dans la salle.

2.10 Adoption du projet de règlement numéro 2022-357 abrogeant le règlement 2020-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux »

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 07 février 2023, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 2023-357 abrogeant le règlement 2019-324 concernant « la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux » ;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté pour : Éric Jodoin
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Barbara Beugger
Robert Leclerc

Ont voté contre : Mathieu Beaudry
Kelly Huard

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

Et résolu à la majorité des deux tiers des membres du conseil de la municipalité d'Upton

D'adopter le projet de règlement numéro 2023-357 abrogeant le règlement 2020-324 relatif à la division de la Municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2.11 Programme de gestion des actifs municipaux – Octroi de Mandat services professionnels à la firme « GIDexperts inc. »

ATTENDU la résolution numéro 144-05-2022, en date du 03 mai 2022, par laquelle la Municipalité d'Upton a autorisé la demande d'une subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer la gestion de ses actifs;

ATTENDU la réception d'une lettre datée du 22 décembre 2022 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), annonçant que la demande de subvention soumise au titre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM), a été approuvée;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu depuis cette subvention, laquelle prévoit un financement à hauteur de 80% de la valeur du mandat professionnel à être octroyé par la Municipalité, afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de divers professionnels offrant un tel service;

ATTENDU la recommandation du directeur général de la municipalité d'Upton à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture de services professionnels afin d'élaborer une politique, une stratégie et un cadre de référence d'un plan d'action de gestion de ses actifs à la firme « GIDexperts inc. » pour la somme de 45 950 \$, plus taxes applicables ;

ATTENDU QU'il y a lieu de financer cette dépense par la subvention obtenue du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités à hauteur de 80% (jusqu'à 50 000 \$) et que la différence (pouvant aller jusqu'à concurrence 12 500 \$) soit financée par les fonds disponibles dans le budget de fonctionnement 2023 de la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite offre de service et est d'opinion qu'il y a lieu d'y donner;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu que le conseil de Municipalité d'Upton,

- Mandate la firme « GIDexperts inc. », pour des services professionnels pour la gestion des actifs municipaux, au montant de 45 950 \$, taxes en sus;
- Autorise le financement de cette dépense par la subvention obtenue du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités à hauteur de 80% et la différence par les fonds disponibles au budget d'opération 2023 ;
- Entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres par invitation pour des services professionnels d'ingénierie pour la gestion d'actifs du carnet de santé (audit) des bâtiments municipaux ;
- Que M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

nom de la Municipalité d'Upton, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de janvier 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de janvier 2023 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de février 2023;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

Et résolu d'approuver, pour le mois de février 2023, un budget de 14 970\$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Mise à jour de l'OMSC (Organisation municipale de sécurité civile)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité d'Upton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE suite à l'élection 2021, une mise à jour de l'Organisation municipale de sécurité civile (O.M.S.C.) était requise

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Baudry

Et résolu

QUE soit revue la nomination au comité d'organisation municipale de sécurité civile (O.M.S.C.);

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité d'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité d'Upton:

- **ROBERT LECLERC**, Maire;
- **NABIL BOUGHANMI**, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- **SYLVIA OUELLETTE**, Responsable OMSC mission administration;
- **SARRA AJENGUI**, Responsable OMSC mission services aux Personnes sinistrées
- **BENOIT GAUTHIER**, Responsable OMSC mission service sécurité incendie et sauvetage; SUBSTITUT : Alexandre Landry ;
- **ROGER GARNEAU**, Responsable OMSC mission des travaux publics;
SUBSTITUT : Patrick Laprise
- **RICHARD CARLOS** (Sûreté du Québec), Responsable OMSC mission secours aux personnes et protection des biens ;
- **ANTOINE GAUTHIER** : Conseiller en Sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie, ministère de la Sécurité publique

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- D'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres
- D'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

3.3 Embauche d'un pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution 371-12-2022 autorisant l'embauche de M. Sunny Lapalme au poste de journalier au service des travaux publics à compter du 2 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la demande de M. Sunny Lapalme au sujet de son intérêt à l'égard du poste de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies et le directeur de travaux public recommandent au conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

l'embauche de monsieur M. Sunny Lapalme, résidant de la municipalité d'Upton, à titre de pompier volontaire.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

Et résolu

- QUE monsieur Sunny Lapalme soit embauché à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie (SSI).
- Que monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.4 Démission de M. Étienne Labonté, pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Labonté, pompier volontaire, a remis sa démission du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Étienne Labonté à titre de pompier volontaire et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité d'Upton désire remercier sincèrement M. Étienne Labonté pour ses années de service au sein du Service d'incendie (SSI).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.5 Autorisation - formation de base sur la plateforme REZILIO manger

CONSIDÉRANT que la municipalité désire être assistée et soutenue dans la mise en place de mesure de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans un contexte de situation de crise et de sinistre par des solutions numériques performantes et évolutives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir de la formation ainsi que de l'accompagnement aux fonctionnaires et élus municipaux, responsables de l'Organisation municipale de sécurité civile (O.M.S.C.)

CONSIDÉRANT QUE Groupe Conseil Prudent offre une formation dédiée aux fonctionnaires et élus municipaux, sur la plateforme REZILIO, pour un montant de 455 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de formation de Groupe Prudent, sur la plateforme électronique Rezilio, pour un montant de 455 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document ayant trait à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

Et résolu d'approuver, pour le mois de février 2023, un budget de 22 001.42\$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) »;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme (PEPPSEP);

QUE Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 Octroi d'un mandat de service professionnel à la firme LNA – pour l'élaboration d'un Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

ATTENDU la résolution numéro 045-02-2023, autorisant la municipalité d'Upton à soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), et que celle-ci a été accordée;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton souhaite conclure une entente avec la firme LNA au montant de 21 465 \$, taxes applicables en sus, pour la réalisation d'un plan de protection des sources d'eau potable (PPS);

ATTENDU QU'avec l'aide financière du ministère de l'Environnement qui correspond à 70 % des dépenses maximales (35 000 \$) soit 24 500 \$, il ne resterait qu'un montant minime à prendre à même le budget d'opération en cours;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE la municipalité d'Upton approuve l'offre de service de la firme LNA pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable au coût de 21 465 \$, taxes applicables en sus ;

QUE Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général, soit autorisé à signer tout document pour et au nom de la municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Entérinement – Travaux de mise à niveau de la station de pompage sanitaire Bruneau

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer certains équipements à la station de pompage des eaux usées

Bruneau, puisqu'ils sont en fin de vie et ne sont plus fonctionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des problèmes majeurs à la station de pompage sanitaire « Bruneau » qui nécessite des interventions urgentes pour le fonctionnement de la station;

CONSIDÉRANT les services de l'entreprise « Global électro-mécanique inc. » pour le remplacement des équipements à la station de pompage pour un montant de 53 977,50 \$, plus les taxes applicables, réparties comme suit :

- Pompe Flygt (Fact. No 5069)..... 6 000,00 \$
- Changement de pièces (Fact. No 5070)..... 43 042,50 \$
- Travaux de creusage (Fact. No 5071)..... 4 935,00 \$ et Installation...

CONSIDÉRANT les services de l'entreprise « ADE » pour l'inspection, la vidange, le nettoyage, l'hydro-excavation, etc., à la station de pompage pour un montant total de 11 798,38 \$, plus les taxes applicables, réparti comme suit

- Fact. No 0000014450)..... 3 173,13 \$
- Fact. No 0000014461)..... 2 962,25 \$
- Fact. No 0000014460)..... 2 337,81 \$
- Fact. No 0000014458)..... 3 325,19 \$

CONSIDÉRANT les services de l'entreprise « Hibon » pour l'installation du nouveau moteur et surpresseur ainsi qu'un nouveau filtre d'aspiration pour un montant total de 3 988,45 \$, plus les taxes applicables, répartis comme suit :

- Fact. No 5009722).....334,92 \$
- Fact. No 5009723).....3 653,53 \$

Considérant la facture no. 10807 de la compagnie « GA Beaudry et Fils inc. », en date du 13 janvier 2023 pour le service d'un électricien au montant de 521,44 \$, plus les taxes applicables,

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses pourraient être intégrées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « Travaux de remplacement & rénovation de stations de pompage » ;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu

- QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- QUE le Conseil municipal entérine la décision de l'achat et d'installation des équipements la station de pompage sanitaire Bruneau pour une somme de 70 285,77 \$, plus les taxes applicables,

- Que pour pourvoir au financement de cette dépense, soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

5.4 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement - Travaux de sécurisation du barrage de la Rivière-Noire (X0005765)

ATTENDU la résolution numéro 356-11-2022 autorisant la municipalité d'Upton à soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme PAFMAN;

ATTENDU QUE le PAFMAN est un programme d'aide financière visant le remboursement de dépenses pour des études et travaux réalisés et payés;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton doit obtenir une autorisation de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vue de pouvoir effectuer des travaux de réfection du barrage de la rivière noire (X0005765);

ATTENDU les recommandations des ingénieurs de la firme WSB à l'effet de réaliser des travaux correctifs identifiés suite à l'inspection visuelle réalisée;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu,

D'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'autorisation des travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour effectuer des travaux des sécurisations du barrage de la rivière Noire (X0005765) suite aux recommandations découlant de l'inspection visuelle réalisée par la firme WSB

Que la municipalité d'Upton confirme son engagement à transmettre au MELCC, lorsque les travaux relatifs au projet seront parachevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.5 Demande de soutien financier - Frais de raccordement du CPE au réseau municipal

Ce point est remis à une séance ultérieure

6. Santé et bien-être

6.1 Approbation du budget révisé 2023 de l'office d'habitation des Maskoutains et d'Acton

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a révisé en date du 5 décembre 2022 le budget de l'année financière 2023 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu :

D'ACCEPTER le budget révisé 2023 en date du 5 décembre 2022 de l'OMH des Maskoutains et d'Acton en prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de 1 412 \$;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 52000 970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois du février 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Ce point est remis à une séance ultérieure

7.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2023-358 – « règlement sur la démolition d'immeubles »

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Upton est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que toute municipalité sera tenue, à partir du 1er avril 2023, de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles conforme à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Upton désire encadrer la démolition d'immeubles afin de préserver le cadre bâti d'intérêt, éviter les démolitions non justifiées et maintenir la qualité de vie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion » pour la présentation du présent projet de règlement a été donné le 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 07 février 2023, le projet de règlement numéro 2023-358;

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

il est résolu :

D'ADOPTER, le projet de règlement numéro 2023-358 relatif à la démolition d'immeubles conformément à Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) ;

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne se retire de la discussion concernant le point numéro 7.4 « Refus - Autorisation de modification aux règlements d'urbanisme (Projet Morphan) » à ce moment-ci (20H20)

7.4 Refus - Autorisation de modification aux règlements d'urbanisme (Projet Morphan)

CONSIDÉRANT Que la demande consiste à modifier la grille des spécifications au règlement zonage 2002-90 pour les zones 113, 115, 117 et 119, afin de respecter le plan de lotissement fait par l'Arpenteur-Géomètre, M. François Malo, daté du 25 mai 2022.

CONSIDÉRANT Que la demande consiste aussi à modifier le règlement de lotissement 2002-91, au tableau 5-1 pour les habitations unifamiliales jumelées desservies afin que la largeur minimale continue soit de 11 mètres à la place de 12,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure sans condition ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal de refuser la demande de modification, soit :

- D'accepter les multifamiliales dans les zones 113,115, 117 et 119 afin de pouvoir y construire les logements 1 à 6 et 39 à 50 inclusivement sur le plan.
- D'accepter les unifamiliales jumelées dans la zone 115 afin de pouvoir y construire les logements 51 à 76 et 101 à 103 inclusivement sur le plan.
- De modifier le tableau 5-1 pour les habitations unifamiliales jumelées desservies afin que la largeur minimale d'un lot soit de 11 mètres à la place de 12,5 mètres.
- D'accepter le plan de lotissement fait par l'Arpenteur-Géomètre, M. François Malo, daté du 25 mai 2022 et partant la minute 9 414 tel quel.

CONSIDÉRANT que les membres du CCU font des recommandations pour modifier les zones au plan de lotissement et en suggérant de remettre ces recommandations au citoyen.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande de dérogation mineure au règlement de zonage et le règlement de lotissement

Après en avoir pris connaissance, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

Il est résolu :

- DE refuser d'octroyer une dérogation mineure en faveur de du projet Morphan
- De remettre les modifications recommandées par le CCU à M. Phaneuf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

- Période de questions

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne réintègre aux discussions à ce moment-ci (20H40)

7.5 Autorisation - Achat de la licence Infotech pour transmission électronique de permis et certificats

ATTENDU la résolution numéro la 342-11-2022 autorisant l'acquisition du logiciel de gestion des permis « Sygem » ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'achat du module « transmission électronique des permis » ;

ATTENDU QUE ce module permettra de transmettre électroniquement les informations concernant les permis et les certificats émis à l'évaluateur de la MRC

ATTENDU QU'Infotech nous a fait parvenir une proposition pour le module Sygem « transmission électronique des permis » au montant de 850 \$ plus taxes, incluant la mise à jour et le service sans majoration au contrat annuel ;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu :

D'ACCEPTER la proposition d'Infotech au montant de 850 \$, plus taxes applicables, pour l'achat du module Sygem « transmission électronique des permis »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Claude Larocque se retire de la discussion concernant le point numéro 7.6 « Demande d'intervention dans le cours d'eau BR33 pour le rang du Carré » à ce moment-ci (20 h 41)

7.6 Demande d'intervention dans le cours d'eau BR33 pour le rang du Carré

CONSIDÉRANT les demandes formelles d'intervention dans le cours d'eau BR#33, déposées par "RJD Lapalme" et "Ferme RJD Lapalme" ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit statuer sur cette demande par résolution et indiquer comment elle souhaite procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu :

DE RÉPARTIR le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin versant du cours d'eau ;

DE MANDATER la MRC d'Acton pour établir le bassin drainage géoréférencé général de ce cours d'eau et élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin ce drainage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Monsieur le conseiller Claude Larocque réintègre aux discussions à ce moment-ci (20 h42)

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu :

D'APPROUVER, pour le mois de février 2023, un budget de 1421.31 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Appui à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour le problème de desserte pour les enfants à besoin particuliers – camp de jour

Considérant que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

Considérant que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que la Municipalité est au fait de son obligation de desserte et d'inclusion et a le désir de bien faire les choses, mais que de l'aide est nécessaire, autant au niveau des services, du financement, que de l'entraide de communication entre les différents intervenants;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service

spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI (Mouvement Action Loisirs inc.), Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux Municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

Considérant qu'aucune Municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

Et résolu :

- DE DEMANDER la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;
- DE DEMANDER au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jours;
- DE DEMANDER à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causés par un manque de ressource qualifiée;
- DE TRANSMETTRE la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;
- D'APPUYER la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et d'inviter les Municipalités rurales à appuyer la présente résolution, afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Prolongation de l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a signé une entente en matière de loisirs avec la municipalité d'Upton 7 septembre 2017 afin de la fournir un accès aux installations récréatives de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 271-09-2022 autorisant la prolongation de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby accepte de prolonger l'entente signée avec la municipalité d'Upton jusqu'au 31 décembre 2023, au coût de 150 \$ par carte-loisirs, selon les autres modalités et conditions actuelles de ladite entente.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

Que la maire, ou en son absence la mairesse suppléante, avec le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.4 Demande d'appui financier de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

Et résolu

QUE la Municipalité refuse d'offrir un don à l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu de clore la séance à 21h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

SERVICE DE L'URBANISME

Vous avez des rénovations en vue pour ce printemps? Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de construction. De plus un permis pour abattre un arbre est aussi obligatoire! Même un arbre cassé ou tombé nécessite un permis dûment émis par le Service de l'urbanisme. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende! Pour faire une demande, vous n'avez qu'à contacter le bureau municipal au 450 549-5618, ou télécharger le formulaire disponible sur le site Internet dans la section « Services en ligne ».

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES!

Suite à la modification du Règlement de prévention incendie de la Municipalité d'Upton, avoir un avertisseur de fumée à chaque étage de votre maison est obligatoire. Ce qu'il faut savoir:

- Un avertisseur de fumée à une durée de vie de 10 ans, ensuite il doit être remplacé;
- L'avertisseur de fumée doit être placé dans le corridor des chambres. Ce qu'il faut faire:
- Les piles de l'avertisseur de fumée à pile doivent être changées deux fois par année;
- À chaque changement de piles, deux fois par année, avec un avertisseur électrique, vous devriez tester l'avertisseur de fumée avec la fumée d'une chandelle;
- Installer un avertisseur de fumée par étage. Vérifier les avertisseurs de fumée régulièrement, c'est protéger votre famille.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

OFFRE D'EMPLOI Préposé(e) à l'écocentre

- ✓ Tu es dynamique, autonome et responsable
- ✓ Tu aimes travailler à l'extérieur auprès du public
- ✓ Tu es disponible les fins de semaine



JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!

- OU Écocentre de Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Écocentre d'Acton Vale : 68, rue Noël-Lecompte

Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveillez les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Conditions :

- Samedis et dimanches, du 15 avril au 26 novembre 2023
- Salaire : 19,16 \$/heure

Envoi ton curriculum vitae à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste à l'attention de M. Réjean Pion.

@ dgram@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8R3

Des questions ?
450-774-2350

Ma paroisse j'y crois et je la soutiens



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Lampe du sanctuaire

Semaine du 5 mars Louise

Semaine du 12 mars Pierre Bienvenu

Semaine du 19 mars Elizabeth

Semaine du 26 Mars François Beaudry

Upton, Messe mercredi le 8 mars à 8 h30

Jeanne Picard Phaneuf X Pierrette & Sylvain

Messe du 12 mars à 9 h

Lise Lapalme X Francine & Michel Bernier
Les membres de la Fondation Club St-Éphrem &
leurs familles X Fondation Club St-Éphrem
Hervé Côté X Lucie Billard
Maryse Cabana X ses parents
Famille Dion & Cabana X Andréa
M. & Mme Rosaire Gaudette X Lucienne & Alain
Jean-Claude Courchesne 2e ann. X Son épouse & ses enfants
Rollande Désourdy X la famille
Famille Leblanc X Lyse Lamothe
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles

Messe du 26 mars à 9 h

Gilles Lapointe X son épouse & ses enfants
Jean-Noël Chicoine 1e ann. X Louise, Andrée & Sylvie
Jean-Marc Courtemanche X Assistance aux funérailles
Mme Cécile Côté X Lucie Billard
Annabelle X Ses Grands-parents
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles
Famille Lamothe X Lyse Lamothe
Marie-Claire Dupont X assistance aux funérailles
Manon Savoie X assistance aux funérailles
Laure-Emma Maynard X Danielle M. & Réal Gingras



Église de Saint-Éphrem-d'Upton
351, rue Monseigneur-Desmarais
Upton (Québec) J0H 2E0

Nouvelle campagne de vente de fromage pour Pâques

Nous sommes heureux de s'associer à L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac pour notre campagne de financement 2023. Vous pouvez commander une des 3 boîtes de fromages auprès d'un membre de la fabrique ou directement en nous écrivant au fabriqueupton@gmail.com. Vous les recevrez juste à temps pour Pâques.

Marché d'Antan d'Upton 2023

Le marché d'antan revient pour une 2e année soit le dimanche 21 mai dès 10h.

Le marché d'antan d'Upton se veut le plus gros marché extérieur d'artistes, de créateurs et d'artisans de la région. Ne manquez pas de nous visiter et d'inviter vos amis.

Un méchoui aura lieu sur l'heure du midi

Billet 25 \$ pour le méchoui.

Marché des récoltes 2023

Les inscriptions pour le marché des récoltes ont débuté. L'évènement se tiendra le dimanche 20 août 2023. Pour plus d'information et vous inscrire : fabriqueupton@gmail.com.

Les profits générés par ces activités serviront à la rénovation de notre église patrimoniale.



Coffret Délice

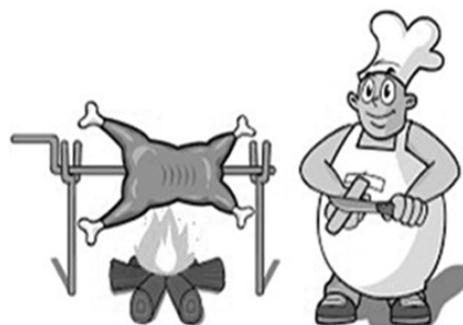
5 fromages de 150 gr. Chacun - 35 \$

Coffret Dégustation

6 fromages de 150 gr. Chacun - 40 \$

Coffret Prestige

7 fromages de 150 gr. Chacun - 45 \$



ADULTES

TITRE	AUTEUR
D'amour et de haine T.3 Dans les affres de l'enfer (Roman historique)	Sonia Alain A317
C'est le bout de la... (Roman)	Catherine Bourgault B772
Identités croisées (Susp./Intrigue)	Harlan Coben C652
La doublure (Susp./Intrigue)	Mélissa DaCosta D117.1
Un été à Nantucket (Roman)	Elin Hilderbrand H643
Il était une fois Montréal T.1 Notre union (Roman historique)	Michel Langlois L284
L'inconnu du presbytère T.2 Le jeu du hasard (Roman historique)	Josée Ouimet O93
Bien chez-soi (Revue)	Ricardo (Février-mars 2023)
La cage (Susp./Intrigue)	Emma Seguès S454
Jusqu'à la moëlle 3e enquête de l'inspecteur Mac Neice (Roman policier)	Scott Thornley T496

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
La doudou et les émotions	Claudia Larochelle L326
Les Dragouilles Les jaunes de Barcelone	Maxim Cyr BDJdra
Croc and Ally The best in the world	Derek Anderson A546
L'agent Jean! T.4 La prophétie des quatre	Alex A. 741
Brady Brady Et le gardien disparu	Mary Shaw S534
Fafounet Visite chez le dentiste	Louise D'Aoust D211
Petite princesse	Christelle Huet H888
Jurassic world Comment vivre avec les dinosaures	Hachette jeunesse dj567
Cherche et trouve	Coup d'oeil C856
Cédric Couchez, sale bête !	Laudec-Cauvin 741



Chers membres et amis de la FADOQ d'Upton,

Nous vous invitons à notre prochain déjeuner
qui aura lieu le dimanche, 26 février 2023
de 9 h 30 à 11 h 30.

Veuillez prendre note que les portes ouvriront
seulement à 9h30.

Coût des billets
Membre: 6 \$
Non-membre: 12 \$



Pour obtenir vos billets, veuillez contacter :

- ⇒ Micheline Guérette au 579 371-5232;
- ⇒ Francine Desroches au 450 278-0099;
- ⇒ Claire Champagne au 450 753-3601.

Pour récupérer vos billets, vous devez vous
présenter à la salle communautaire situé
au 885, rue Lanoie à Upton
les mercredis de 13 h à 15 h 30.

Quantité limitée, aucun billet à la porte.
Bienvenus à tous !



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »

Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Conférence horticole « Jardiner en bacs »,
le 27 mars 2023 à 19h15,
au Centre communautaire d'Upton (885, rue Lanoie)

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 mars 2023 au Centre communautaire d'Upton. Laissez-vous inspirer pour la belle saison en apprenant davantage sur le jardinage en bacs.



Notre conférencière est Johanne Boucher, copropriétaire de FloreSsens, une entreprise ouvrant ses jardins aux visiteurs et produisant des végétaux. Elle aime partager cette passion de créer de la beauté et de jardiner avec un minimum d'efforts en conférences et en ateliers.

Lors de cette conférence, Johanne Boucher nous entretiendra sur les considérations (pots, terreaux, fertilisation et arrosage, entretien) pour réussir la culture des plantes ornementales annuelles ou vivaces en pots et en bacs. Tendances, suggestions de végétaux et de compositions florales vous seront proposées afin de vous inspirer.

Lors de cette soirée, nous remettrons les semences pour le Concours l'Audacieuse

Au plaisir de se rencontrer le 27 mars prochain, à Saint-Liboire!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org





**PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS**

CRÉATEUR D'AMITIÉ

**AVEZ-VOUS OU CONNAISSEZ-VOUS
QUELQU'UN QUI A 3 HEURES PAR MOIS À
INVESTIR DANS UNE NOUVELLE AMITIÉ?
DEVENIR PARRAIN OU MARRAINE C'EST
ÊTRE UN AGENT DE CHANGEMENT
POUR LA SOCIÉTÉ!**

**PARRAINAGE CIVIQUE RECHERCHE
ACTUELLEMENT 7 BÉNÉVOLES DE LA RÉGION
AFIN DE PARTAGER DES INTÉRÊTS COMMUNS
ET DES ACTIVITÉS PLAISANTES AVEC UN
NOUVEL AMI. DE L'ISOLEMENT SERA AINSI
BRISÉ ET VOUS FAVORISEREZ LA
PARTICIPATION SOCIALE D'UNE PERSONNE
MARGINALISÉE PAR SES LIMITATIONS.
DANS LE PLAISIR ET LA CHALEUR HUMAINE,
PRENONS LE TEMPS DE BÂTIR UN MONDE
PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS!**

**CONTACTEZ NOUS AU
450-774-8758**

parrainagecivique.org

GRATUIT

**Activités gratuites
de la relâche**

Acton Vale

du 27 février au 3 mars 2023

PATINOIRE DU CENTRE SPORTIF
(1505, 3^e avenue)

Du lundi au vendredi
8h-9h30 : Patinage artistique libre
9h45-11h15 : Hockey libre
(avec équipement complet)
13h30-15h30 (jusqu'à 16h mardi) :
Patinage libre pour tous

**GYMNASSE DU COMPLEXE MULTISPORTS
DES JARDINS** (1600, 3^e avenue)

Activités animées en avant-midi
le **lundi 27 février** et le **jeudi 2 mars**

8h-9h : Hockey balle
9h-10h : Basketball
10h-11h : Soccer

BIBLIOTHÈQUE (1093, rue St-André)

Mini vente de livres usagés.
Du 27 février au 5 mars, pendant les heures d'ouverture.
Que des livres et des magazines pour tout-petits, jeunes et ados.

Atelier Fais-moi un dessin
Présenté par Dominique Pelletier, bédéiste

*Viens découvrir le métier de bédéiste et tous
les secrets de la réalisation d'une B.D.*

*On sort les crayons pour que tu te pratiques
en découvrant pleins de trucs!*

Le jeudi 2 mars à 13h30, réservation OBLIGATOIRE
450 546-2703 poste 252 ou biblio@ville.actonvale.qc.ca

Pour les 6 à 12 ans



MRC Acton

Appel à projets pour le FIC

La MRC d'Acton tient à rappeler que la période d'appel à projets pour le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) est en cours et se termine pour le 31 mars 2023.

Le FIC vise à soutenir des projets locaux et régionaux innovateurs et structurants. Il soutient des projets culturels qui s'inscrivent dans les objectifs déterminés dans la Politique culturelle de la MRC d'Acton en vigueur.

Veillez prendre note que les dépenses admissibles peuvent être financées jusqu'à 75% du coût total du projet et désormais, depuis août 2022, jusqu'à la concurrence de 2 000 \$ par demande.

Les promoteurs admissibles au fonds (OBNL, coopératives et établissements scolaires) sont invités à déposer leur projet avant la date butoir du 31 mars 2023 à 16h30.

Pour déposer un projet et compléter le formulaire de demande de financement au FIC, veuillez consulter le site internet mrcacton.ca sous la rubrique *Développement culturel* et cliquer sur *Formulaire demande au FIC*.

Source et renseignements :
Isabelle Dauphinais
Conseillère au développement culturel
DEL – MRC d'Acton
450-546-3256 poste 328



Recherche de personnels saisonniers – Été 2023

La Municipalité recherche activement un responsable du camp de jour, un accompagnateur spécialisé, des animateurs, des aides-animateurs ainsi que des préposés aux prêts d'équipements nautiques.

La Municipalité d'Upton souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger la lecture.

Nous vous invitons à envoyer votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante dg@upton.ca avant le 18 avril 13 h.

www.upton.ca/offres-demplois/

